

Plan de gestion du massif de la Gardiole

Réunion du 20/01/14 – Thau Agglo

Atelier 2 : pratiques et gestion des activités de pleine nature.

Planning prévisionnel:

Elaboration du plan d'actions entre septembre 2013 et fin août 2014

- diagnostic de janvier à février 2014
- proposition de mars à avril 2014
- programme d'actions en juillet/août 2014

Travail en 2 ateliers par activité :

Atelier 1 :

- 1- observation de la nature
- 2- chasse
- 3- promenade, randonnée

Atelier 2 :

- 1- équitation
- 2- VTT
- 3- Moto, quad

Principes d'analyse par activité :

- qui ?
- où ?
- quand ?
- nuisances
- atout du massif
- manques du massif

ATELIER 1 :

1- Observation de la nature

- LPO au printemps, circulation en véhicules avec autorisation ONF
- Scolaires
- Curistes
- Association de randonneurs
- Individuels
- O.T. et S.I. qui organisent aussi des sorties
- Un nouveau sentier botanique est en cours de finalisation

2- Chasse

- 7 dianes, 1200 chasseurs
- 150 à 200 chasseurs par jours hors battues, jusqu'à 1200 pendant les battues
- la diane de Balaruc ensemence tous les ans (fleurs, céréales)
- un apiculteur a installé des ruches

3- Promenade, randonnée

- pratique plutôt individuelle
- pas de balisage, car opposition de l'ONF tant qu'il n'y aura pas d'harmonisation entre les communes
- risque lié à la chasse si pas de balisage des sentiers de randonnées découvertes

4- Autres pratiques répertoriées

- Vol libre (non autorisé)
 - Sites d'escalades plutôt en périphérie
 - Slackline
-

ATELIER 2 :

1/ L'équitation :

- *Qui ?* : 3 ou 4 clubs équestres ; Ranchs privés et des privés en ballade
- *Où ?* : Sur l'ensemble du massif mais en priorité sur les DFCI, utilise parfois des monotracés
- *Quand ?* : Toute l'année sauf juillet et août
- *Nuisances* : Peu de nuisance hormis l'utilisation des lavognes des chasseurs pour faire boire les chevaux
- *Atouts* : Chemins large, accessibilité

2/ Le VTT :

- *Qui ?* : 5 clubs sur le site (autour), 300 à 400 personnes, 2 écoles de VTT Mireval et St Jean de Vedas. On peut lister trois grands types de pratiques de VTT qui représentent 150 à 200 personnes chaque WE.
- *Comment ?* : La pratique familiale (VTC) sur les DFCI
La pratique sportives sur les DFCI et sur les monotracés (type rando sportive/enduro).
La pratique « freeride » en dehors des monotracés (cet appellation de freeride ne correspond pas à une pratique réellement freeride mais c'est comme ça qu'elle a été désignée par le groupe de travail « *c'est ceux qui ont un casque intégral, une caméra et qui vont n'importe où* »)
Le VTT se pratique soit en club, soit en groupe, soit individuellement
- *Quand ?* : Toute l'année avec une baisse de fréquentation en juillet/août.
3 randonnées organisées/an : la Mirevalaise par le RAC de Mireval, la rando du Muscat par le cyclo club de Frontignan, la rando du club de Fabrègues.
- *Où ?* : Sur l'ensemble du massif à l'exception de la partie Est (carrière de la madeleine, Hermitage), beaucoup moins fréquentée. La pratique « freeride » est très localisée : Mini DH de Gigean, bosses de Vic, descente de la vigie, ...
- *Nuisances* : ouverture et ou réouverture de sentiers, érosion, déchets, dérangement des animaux lors des périodes de reproduction, risques pour les autres usagers...
- *Atouts* : accessibilité, paysages, diversité des pratiques, ...
- *Inconvénients* : pratiques sauvages, aucune information, ...

3/ Motos, Quads, ...

La pratique est aujourd’hui très marginale sur le site et de toute façon le site est interdit à tous les véhicules à moteur (sauf ayant droit : ONF, Gendarmerie, chasseurs avec autorisation, secours, ...)

Débat sur ce qui peut être envisagé pour limiter et organiser les pratiques

1/ Le plan de gestion ne doit pas aboutir à une limitation de la pratique du VTT sur les DFCI

2/ Nous sommes prêt à faire les efforts nécessaires pour limiter au mieux les nuisances du VTT, et pour cela les pistes suivantes ont été évoquées :

1. signature d'une charte
2. élaboration d'un permis sentier
3. action de restauration des milieux
4. zonage pour limiter l'accès à certaine période
5. cartographie précise des sites
6. information sur les points d'entrée
7. mise en place d'une concertation par commune entre chasseur et vtt

Cette première réunion à permis de lancer de lancer des pistes de réflexion.
La limitation des pratiques sera le sujet à traiter au stade suivant.

En conclusion, l'on peut dire que les problématiques et besoins des vététistes ont été écoutés. Mais des craintes subsistent :

- Est-ce que les choses ne sont elles pas déjà jouées ?
- Comment le plan de gestion va s'articuler avec le droit forestier ?

La suite au prochain épisode...